



Option défectueuse voiture

Par **Jaques**, le **27/10/2021** à **12:55**

Bonjour,

L'option commande vocale de ma voiture achetée en leasing est défectueuse depuis que le constructeur à effectué une mise à jour en 03 21. je pensais que c'était moi qui ne savais pas régler les paramètres mais après avoir laissé la voiture une journée au garage il y a 15 jours celui ci me dit finalement, par message vocal, que ce modèle de véhicule est fréquemment sujet à ce problème, que le constructeur cherche une solution et que le garage reviendra vers moi le cas échéant. Que dit le droit à ce sujet, l'option commande vocale n'étant disponible que sur la plus coûteuse des versions de ce véhicule ? Que suis-je en droit de demander au concessionnaire svp ?

Merci pour vos éclairages.

Par **morobar**, le **28/10/2021** à **18:18**

Bjr,

Rien

Vous devez vous adresser à la société qui a mis en place le financement.

Ceci dit je dispose aussi de la commande vocale, et après m'être égosillé plusieurs fois j'ai abandonné le principe, je n'ai jamais pu simplement téléphoner sans 50 tentatives avant de

pouvoir sélectionner le bon destinataire.

L'écran tactile parait plus performant.

Par **Jaques**, le **28/10/2021** à **19:47**

Merci à vous. Je vais m'adresser à la société de location. Pour ma voiture cela fonctionnait très bien au debut et c'était très securisant d'éviter d'ecrire en conduisant. Savez vous s'il vous plaît ce que je peux demander du point de vue du droit étant donné que lon m'a vendu un produit dont une partie a disparu en cours de route, a cause d'une malfaçon dont le constructeur est l'uniqueresponsable? Suis je en droit de restituer le véhicule ou non, car cette option était déterminante pour moi à l'achat ? Merci a vous pour d'éventuels éléments à ce sujet.